

DICRIM



LES RISQUES MAJEURS À BRUZ

LES BONS RÉFLEXES







Qu'est-ce qu'un risque majeur?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique (qui résulte de l'action humaine), dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société. Les habitants sont exposés à des risques de nature différente : naturels, technologiques ou sanitaires.

L'ALERTE

Elle vous sera donnée par les autorités via des porte-voix mobiles.

QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE?

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils seront pris en charge par les enseignants.
- Ne téléphonez pas à vos proches, laissez les réseaux libres pour les secours.
- De manière générale, incitez les personnes vulnérables de votre entourage à se signaler auprès du Centre Communal d'Action Sociale.

LES DISPOSITIFS MIS EN PLACE

Une organisation est prévue par la commune, chaque acteur a un rôle défini. En cas d'évacuation de la population, des centres d'accueil et de regroupement des habitants sont aménagés pour assurer la prise en charge matérielle et psychologique de la population.

Veiller à disposer chez soi, facilement accessible et en état de marche, d'une lampe torche ou de poche, d'une radio à piles et de piles de rechange.

Adresses et numéros utiles

Mairie de Bruz

12, place du Docteur Joly 35170 Bruz 02 99 05 86 86 www.ville-bruz.fr

Préfecture d'Ille-et-Vilaine

0 821 80 30 35 (0,12€/minute).

Pharmacie de garde

3237 (0,35€/minute)

Pompiers

18

SAMU

15

Gendarmerie

17

Police Municipale

02 99 05 44 05

Personnes sourdes ou malentendantes

114 (par sms ou fax)

Appel d'urgence européen

112

Portail de la prévention des Risques Majeurs

www.prim.net www.risques.gouv.fr

Radio France Bleu Armorique

103.1 FM

www.francebleu.fr/armorique

TV Rennes

www.tvr.bzh

En savoir plus

Cadre réglementaire Loi 2004-811 du 13/08/04, décret n° 2005-1156 du 13/09/05, code général des collectivités territoriales (art.L2212-1), code de l'environnement (art. L125-2).

Documents consultables en mairie

- Dossier Départemental sur les Risques Majeurs
- Plans de Prévention des Risques
- Plan Communal de Sauvegarde

Alerte météorologique

LES CONSEILS DE SÉCURITÉ

- Limiter ses déplacements.
- Ranger ou fixer les objets sensibles.
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures.
- Ne pas toucher les fils électriques tombés à terre.
- Prévoir un éclairage de secours (lampe torche).
- Disposer d'une réserve d'eau potable.

S'INFORMER

Météo France : www.meteofrance.com 08 99 71 02 35 (2,99 € / appel + prix appel)

LA LÉGENDE DES RISQUES



Vents violents



Orages



Canicule



Grand froid



Pluieinondation



Inondation



Neige verglas



LES RISQUES

Le principal danger des tempêtes provient de la force des vents qui les accompagnent. Lors des tempêtes exceptionnelles, ils peuvent provoquer des dégâts importants (chutes d'arbres, inondations...).

LES CONSEILS DE SÉCURITÉ

> Pendant

- Vigilance orange : mettezvous à l'abri, évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques ; limitez vos déplacements.
- Vigilance rouge: restez chez vous; si vous êtes dans un camping, réfugiez-vous dans un lieu sûr jusqu'à l'annonce d'amélioration.

> Après

- Vigilance orange : ne touchez en aucun cas les câbles électriques tombés à terre ou à proximité du sol ; tenez-vous informé pour savoir si le risque s'est définitivement éloigné
- Vigilance rouge: n'intervenez pas sur les toitures; prenez vos précautions face aux possibles inondations.

S'INFORMER

www.meteofrance.com



Inondations

LES RISQUES

Bruz peut être victime d'une crue lente de la Vilaine et de la Seiche, avec montée des eaux de 2 à 4 cm par heure.

LES CONSEILS DE SÉCURITÉ

> Avant

- Protégez-vous en bouchant toutes les ouvertures basses du domicile.
- Mettez les équipements utiles dans les étages.
- Coupez l'électricité et le gaz.
- Ne vous engagez en aucun cas sur une voie immergée, ni à pied, ni en voiture, ni dans un autre véhicule.

> Pendant

- Restez chez vous, montez dans les étages.
- Soyez prêts à évacuer votre domicile si vous en recevez l'ordre des autorités.

> Après

- Nettoyez et désinfectez les zones et objets souillés de votre habitation.
- Aérez les pièces, ne rétablissez l'électricité que lorsque l'installation est parfaitement sèche.
- Chauffez dès que possible.

S'INFORMER

www.vigicrues.gouv.fr



Feux de forêts

LES RISQUES

Sur la commune 3 zones sont concernées : forêt de Cicé, forêt de Carcé et forêt du Bois de Saint Jean.

LES CONSEILS DE SÉCURITÉ

> Avant

Si votre habitation se trouve dans une zone boisée : débroussaillez, repérez les chemins d'évacuation, prévoyer les moyens de lutte.

> Pendant

- Informez les pompiers (18) si vous êtes témoin d'un départ de feu.
- Si votre habitation est en danger : arrosez le bâtiment avant l'arrivée du feu, fermez les bouteilles de gaz.

- Le feu arrive : si possible, attaquez le feu, sinon cherchez un abri en fuyant dos aux vents.
- Le feu est là : fuyez si possible ou entrez dans le bâtiment le plus proche et confinez-vous (fermez portes, fenêtres et aérations par des chiffons mouillés), n'évacuez pas sans l'ordre des autorités.

> Après

- Inspectez la solidité des bâtiments.
- Éteignez les feux résiduels.



Transport de matières dangereuses

LES RISQUES

Risque de déversement de matière dangereuse (inflammable, toxique, explosive...) d'un flux de transport (voie ferrée, D77...).

LES CONSEILS DE SÉCURITÉ

> Témoin d'un accident, que faire ?

- Supprimez toute source de feu ou de chaleur (moteur, cigarette)
- Donnez l'alerte en précisant si possible les codes danger et matière.
- -S'il y a des victimes, ne les déplacez pas (sauf en cas d'incendie) et éloignez-vous.

> Pendant

- Quittez rapidement la zone, mettezvous à l'abri dans un bâtiment.
- Confinez-vous, bouchez toutes les entrées d'air, arrêtez ventilations et climatisations, éloignez-vous

des portes et fenêtres.

- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

> Après

- Lavez-vous en cas d'irritation et si possible changez de vêtements.
- Aérez le local de confinement.

CODES DANGER ET MATIÈRE

33 1203

Ces panneaux sont apposés sur les camions et wagons transportant des matières et permettent d'identifier le ou les dangers principaux de la cargaison. Le premier chiffre correspond au Code Danger et le second au Code Matière.

S'INFORMER

France Bleu Armorique: 103.1 FM



Risques sanitaires

LES RISQUES

Certains phénomènes climatiques entraînent des risques pour la santé car notre organisme ne peut s'adapter à tout.

LES CONSEILS DE SÉCURITÉ

> Grand froid, verglas, neige...

- Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.
- Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement, aérez-le.
- Protégez-vous des chutes, salez le trottoir devant votre domicile.
- Restez chez vous, réchauffezvous, alimentez-vous convenablement et buvez des boissons chaudes.
- Soyez prudent et vigilant sur la route, réduisez la vitesse.

- En cas d'immobilisation, ne quittez pas votre véhicule.

> Canicule

- Évitez les sorties et les activités physiques.
- Buvez régulièrement de l'eau, mouillez votre corps.
- Aérez la nuit, fermez le jour (rideaux, fenêtres et volets).

> Maladie contagieuse

- Lavez-vous les mains régulièrement.
- Protégez votre entourage, portez un masque pour ne pas contaminer celui-ci.
- Demandez à votre médecin si vos vaccinations sont à jour.
- Faites-vous vacciner contre la grippe chaque année après 65 ans.



Risques nucléaires

LES RISQUES

Rejets d'éléments radioactifs lors d'utilisation industrielle ou en cas de dysfonctionnement sur une installation nucléaire.

LES CONSEILS DE SÉCURITÉ

- Se mettre à l'abri, bien fermer les portes et fenêtres.
- Prendre les comprimés d'iode (distribué sur ordre du préfet) et se préparer à une évacuation.
- Ne pas allez chercher les enfants à l'école (ils seront pris en charge par les enseignants).
- Laissez le réseau téléphonique libre pour les secours.

S'INFORMER

www.ille-et-vilaine.gouv.fr

